

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0030**

commune (s) :

objet : **Marché communautaire attribué à la société Effia transport - Autorisation de signer un avenant de transfert à la société Effia synergie**

service : **Direction générale - Direction de la voirie**

**Rapporteur : Monsieur Abadie**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

**Bureau du 2 juin 2008****Décision n° B-2008-0030**

objet : **Marché communautaire attribué à la société Effia transport - Autorisation de signer un avenant de transfert à la société Effia synergie**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La société Effia transport a fait un apport partiel d'actif de sa branche d'activité comprenant : la conduite de projets, l'assistance technique et le marketing dans le cadre de l'offre voyageurs SNCF intégrant des prestations de conduite de projet dans les domaines des réseaux de distribution et de l'information voyageurs ; les prestations de service dans le cadre de l'offre intermodale de la SNCF ; les prestations d'audit et de conseil en matière de développement durable ; la prestation d'interface SNCF avec les transporteurs routiers ; les prestations d'enquêtes et de contrôle de la qualité à la société Effia synergie, avec prise d'effet à la date du 1er janvier 2008.

Le siège social de la société Effia synergie est situé au 20, boulevard Poniatowski, 75012 Paris.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Effia synergie à se substituer ainsi à la société Effia transport dans les marchés communautaires dont elle est titulaire à compter du 1er janvier 2008.

Un marché passé avec la Communauté urbaine et non soldé est concerné :

- n° 083177K : audit de la qualité des prestations du marché de mobilier urbain et du service de location de vélos Vélo'V.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit avenant ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit avenant de transfert au bénéfice de la société Effia synergie.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.**